



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Caen, le 20 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aujourd'hui, jeudi 20 juin 2019, les effectifs de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Calvados ont procédé à partir de 9h à l'expulsion des occupants sans droits ni titres de l'ensemble immobilier situé avenue de Creully à Caen, appartenant à la ville. Les bâtiments concernés faisaient en effet l'objet, depuis 21 janvier 2019, d'une occupation illégale. Par ordonnance de référé du 14 mars 2019, le Tribunal d'instance de Caen avait autorisé l'expulsion des occupants du bâtiment en leur laissant un délai pour quitter les lieux.

A l'issue de ce délai, la ville de Caen, constatant que, malgré la décision de justice, sa propriété était toujours indûment occupée, a sollicité le concours de la force publique auprès du Préfet du Calvados afin de mettre en œuvre l'expulsion.

Le Préfet du Calvados, après avoir fait réaliser un diagnostic social des occupants par la DDSP du Calvados, qui s'est rendue plusieurs fois sur le site, a accordé le concours de la force publique, constatant notamment la dégradation des locaux indûment occupés et les risques incendie.

Il y avait **13** personnes concernées par cette expulsion (6 adultes et 7 enfants, soit 3 familles et 2 hommes isolés) plus un adulte hospitalisé, tous ressortissants étrangers. Le diagnostic social a permis d'individualiser la réponse des services publics en proposant aux personnes des réponses adaptées à leur situation (en situation régulière, en demande d'asile ou en situation irrégulière).

Les biens et effets personnels de l'ensemble des personnes présentes dans le squat ont été entreposés dans un garde-meuble mis à disposition par l'étude d'huissiers en charge de l'expulsion, ceux-ci restant bien évidemment à disposition de leurs propriétaires.


Le préfet du Calvados rappelle que l'installation de squats est un acte irresponsable, qui ne conduit aucunement à la mise à l'abri des personnes mais, bien au contraire, à les maintenir dans une situation de grande vulnérabilité, dans des locaux souvent insalubres, et exposés à des risques d'incendie et à la merci des passeurs et de la criminalité organisée. Face à ces dangers, le préfet du Calvados mène avec fermeté une politique de résorption des squats de l'agglomération caennaise.

Cabinet du Préfet – Bureau de la représentation de l'Etat et de communication

pref-presse@calvados.gouv.fr

Site Internet : www.calvados.gouv.fr

 : [Préfet du Calvados](#)

 : [@Prefet14](#)